L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 24 SEPTEMBRE 1871. 46me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE MATIN, 24 SEPTEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN, LUNDI.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale.—Un lot de terre situé à Rickerville, autrefois Jefferson, avec bâtisses—Aussi, une portion de terre avec bâtisses, rue Rocheblave, entre Ste-Anne et Dumaine.

Par S. Guibault, à Alger, près des Abattoirs—la vacherie d'Etienne Bodoy.

Par D. E. Morphy, sur la Levée, au pied de la Conti.—Mais, foin et avoine.

ATTENTION !

☞ Propriétés améliorées de valeur à l'encan par le Shérif.

Nous appelons l'attention publique sur les ventes aux enchères qui auront lieu demain, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du shérif. Ces ventes comprennent :

1o Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées à Rickerville, autrefois dans la paroisse de Jefferson, aujourd'hui dans le sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, et borné par l'Avenue Peters, les rues Plaquemines, Léontine et Chesnut.

2o Et deux terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Troisième District de cette ville, rue Mandeville, entre celles Joséphine et Solidelle.

Pour le détail et les conditions, voir aux annonces.

☞ Lundi étant un jour de fête, la vente régulière de marchandises sèches de MM. Hoffman, Marks & Co., est remise à mercredi, 27 du courant.

Mardi 26, grande vente sans réserve de chaussures et d'habits.—Voyez l'annonce d'encan.

Mais, Foin et Avoine.—Voyez l'annonce de M. D. E. Morphy.

☞ La grande vente d'un mobilier élégant, à la résidence située encoignure Royale et Esplanade, est remise définitivement au vendredi, 29 septembre. Voyez l'annonce de R. M. & B. J. Montgomery, encanteurs.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., et faites faire vos reliures au Pelican Printing Office, 112 et 114, rue Bienville.

Une Réconciliation.

Les rapports qui ont été reçus des paroisses par le gouverneur Warmoth ont convaincu Son Excellence de deux choses : la première, c'est que la masse des affranchis ne prendrait pas parti pour lui dans la lutte contre le lieutenant-gouverneur et l'administration fédérale, la seconde, que les démocrates des paroisses n'étaient nullement disposés à s'allier avec M. Warmoth pour en faire un sénateur de la Louisiane.

Muni de ces informations, le gouverneur qui est un homme habile, et qui met un intérêt bien au-dessus de ses rancunes, a jugé qu'il ne lui restait qu'un parti à prendre, celui de faire volte-face et de faire la paix avec ses anciens amis.

Vendredi, accompagné du capitaine George Sheridan, un de ses favoris, le gouverneur s'est donc rendu à la Douane, sans béquilles, allègre et dispos, le sourire sur les lèvres. Là, il a trouvé le marshall des Etats-Unis Packard, et le lieutenant-gouverneur Dunn, ses ennemis du 9 août. Warmoth a reconnu ses torts, il a fait des excuses à Packard et a proposé d'enterrer la hache de guerre et de fumer le calumet de paix. Les portes ayant été tenues fermées, on ne dit pas si ces vaillants guerriers se sont embrassés. On croit, cependant, que le gouverneur a demandé qu'on cessât les attaques dirigées contre son caractère personnel par le Citizen's Guard, organe de Dunn.

Nous ne désespérons pas de voir ces jours-ci, M. Warmoth se promener bras-dessus, bras-dessous, avec M. Carter, ou presser sur son cœur M. Walsh. Décidément, c'est un fin matois que M. Henry Clay Warmoth, et s'il eût employé pour le bien de l'Etat toute la finesse, tout le savoir faire qu'il a déployés pour son propre bien, nous eussions été les premiers à proclamer qu'on lui élevât une statue, tout carpet-bagger qu'il est.

Bref, la paix est faite entre les deux bandes du parti radical. Nous n'en connaissons pas les conditions, mais nous craignons fort que les frais de la guerre et les indemnités du raccommodement ne retombent sur les contribuables de la Louisiane. Nous savons ce que nous a coûté de millions dans le passé l'accord entre le gouverneur et la législature, et ce n'est pas sans effroi que nous songeons à la prochaine session. Ce sera la dernière de la législature actuelle, la dernière du terme du gouverneur. Aussi, il faut s'attendre à voir spéculateurs et législateurs mettre chaque heure à profit pour faire passer tous les projets imaginables destinés à l'exploitation de nos dernières ressources. C'est pas le cas de dire caveant consules quand les consuls s'entendent, c'est au peuple qu'il appartient d'aviser.

L'Echo de la Pointe-Coupée annonce la mort de M. Eugène Poydras qui résidait depuis nombre d'années dans cette paroisse, sur la Fausse-Rivière.

☞ L'Hygiène est une science qui a pour but la conservation de la santé. Parmi les moyens hygiéniques, il faut citer en première ligne l'emploi des WANATA GUACO BITTERS, qui préservent de la fièvre jaune et de toutes les maladies des pays chauds.

☞ Les marchands de la campagne trouveront à la chapellerie ROBT. E. LEE un assortiment de chapeaux nouveaux en stock de déballage. PRIX EXCESSIVEMENT PETITS !!

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—L'ouverture de ce théâtre si populaire aura lieu lundi prochain, 25 septembre. La salle a été entièrement renouvelée, et cette restauration a coûté plus de $30,000. On dit beaucoup de bien de la troupe nouvelle qui compte nombre d'artistes distingués. Mlle Lillie Eldridge est engagée, mais pour une semaine seulement. Elle paraîtra tout d'abord dans un drame romantique expressément écrit pour elle et qui est intitulé : "Alma". On donnera, pour les autres jours, la dernière sensation de Bourcicault ; "Elsie ou l'Auberge du cerisier". Lundi, 30, aura lieu la première grande matinée. Avec une pareille variété de spectacles, l'Académie de Musique ne peut manquer d'avoir beaucoup de succès.

☞ A la suite des pluies que nous avons eu depuis quelques jours il se dégage des exhalaisons paludéennes dangereuses. Les AMERS PEYCHAUD sont un excellent préservatif. Ils neutralisent l'effet des miasmes en agissant sur les voies digestives.

☞ Immense stock de chapeaux et bon marché fabuleux, à la chapellerie ROBT. E. LEE.

Les préparatifs de l'Internationale.

Les partisans de l'Internationale cherchent vainement à voiler sous de grands mots ou des phrases à effet les véritables desseins de cette société. Depuis la fameuse lettre de février 1870, dans laquelle Cluseret écrivait à un des chefs de la société à Paris "nous ou le néant;" on a saisi assez de documents et de missives émanant des meneurs pour qu'il ne reste plus un doute sur l'objet de ces hommes qui ont déclaré la guerre à la civilisation.

Au moment où le télégraphe nous annonce que le Congrès de l'Internationale à Londres a préparé un plan bien étudié pour centraliser l'organisation en prévision d'un mouvement général, il est intéressant de reproduire l'extrait d'une lettre inédite dont le commandant Gaveau a donné lecture devant le troisième conseil de guerre à Versailles. Cette lettre, toute récente, était adressée par Eugène Dupont, secrétaire-général de correspondance à Londres, au secrétaire-général de correspondance à Lyon.

Voici ce qu'elle contient :

"6 septembre.

"La politique impériale amène au pouvoir les Favre, les Gambetta. Rien n'est changé. La bourgeoisie affolée par ses triomphes, s'est portée vers le gouvernement qu'elle conservera pendant quelque temps.

"Il faut laisser la vermine bourgeoise se faire illusion sur la durée de sa victoire, profiter des libertés qui vont être accordées pour organiser le concert, l'accord de tous les travailleurs, afin qu'ils soient prêts pour le moment du Pimpitoyable guerre [illegible]."

☞ Economisez votre argent en allant au Store R. Lee, coin Royale et St. Louis. Vous y trouverez des chapeaux en tous genres à des prix qui défient la concurrence.

☞ L'usage des AMERS PEYCHAUD est devenu général. Le grand Dépôt central est à la pharmacie Montégut & Cie, coin Chartres et Bienville. On en trouve aussi dans les groceries, les magasins de liqueurs, les cafés, les restaurants, etc.

☞ Le WANATA GUACO BITTERS est à la fois une boisson agréable, un fortifiant et un remède préventif dont l'effet est certain. Peut-on souhaiter autre chose dans cette saison, où l'on a besoin de se garder contre les maladies que causent les brusques variations de température.

☞ Grand déballage de chapeaux nouveaux au ROBT. E. LEE, coin St. Louis et Royale.

☞ Il n'est jamais plus nécessaire de se tonifier l'estomac qu'à l'approche de l'équinoxe. Voici donc le moment de se munir, à la ville, comme à la campagne, des excellents AMERS PEYCHAUD.

4me Conseil de Guerre de Versailles

AFFAIRE DITE DES PÉTROLEUSES.

Audience du 4 septembre.

Le 4e conseil de guerre s'est transporté pour le jugement de cette grave affaire dans le Manège, qui a servi récemment au 3e conseil de guerre. Il est présidé par le colonel de Boisdenemetz.

La séance est ouverte à midi cinq minutes, au milieu d'une affluence considérable.

Le siége du commissaire du gouvernement est occupé par M. Jouenne, capitaine d'infanterie de marine.

Au banc de la défense sont assis : Me Thiriaux, pour les filles Rétiffe et Suétens ; Me Denis, pour la fille Marchais ; Me Haussmann, pour la fille Papavoine et la femme Bocquin.

Les accusées sont introduites.

Un vif mouvement de curiosité se produit.

Voici la physionomie des accusées :

La fille Rétiffe, âgée de vingt-neuf ans, est blond-châtain ; sa figure n'a rien d'extraordinaire ; elle est vêtue d'un caraco en velours marron foncé, et d'une robe rouge rayée de noir ; elle porte un bonnet blanc.

La fille Suétens, âgée de vingt-quatre ans, est blonde, d'une forte corpulence et d'une assez belle carnation ; on l'appelait la grosse Joséphine, tout comme l'énorme canon du Mont-Valérien ; son costume est bariolé de toutes les couleurs.

La fille Marchais, âgée de trente-deux ans, est de taille moyenne et d'aspect assez peu engageant ; elle est vêtue de noir.

La fille Papavoine, âgée de vingt-quatre ans, est blonde aussi, mais d'un blond ardent ; son costume est gris.

La femme Bocquin, âgée de vingt-huit ans, paraît la plus intelligente de toutes les accusées ; elle s'enveloppe dans un ample water-proof.

Il est donné lecture, par M. le greffier Cabestan, du rapport dressé en acte d'accusation. Ce document est ainsi conçu :

Le 22 mai dernier, vers cinq heures du matin, les habitants de la rue de Lille furent réveillés par des appels furieux mêlés au bruit des portes qu'on ébranlait à coup de crosse de fusil.

C'étaient des bandes conduites par Eudes et Mégy qui, fuyant devant nos troupes, venaient achever certains préparatifs commencés depuis plusieurs jours, et sous prétexte de résistance, incendier une partie du faubourg St-Germain.

Ces misérables, et avec eux ou sept femmes, envahirent la Légion d'Honneur, la Cour des Comptes, les hôtels de MM. de Chabrol de Bagneux, de Béthune, absents de Paris, et la maison No 6 de la rue Solférino.

Après avoir pillé les caves, les effets, le linge, l'argenterie, les objets d'art, les bijoux, ils jetèrent par les fenêtres les meubles et les matelas qui s'y trouvaient.

Dans la rue, des apprêts sinistres avaient lieu. "Il faut que Paris saute ! Nous allons brûler tout." Telles étaient les menaces faites aux honnêtes gens épouvantés.

Des barricades arrosées de pétrole s'élèvent de toutes parts. Après avoir passé l'inspection, Eudes, suivi de son état-major, des "Enfants du Père-Duchesne" et d'autres bataillons fédérés, alla s'installer à la caserne Bonaparte. Il ne resta plus alors sur les lieux que le 135e bataillon, de Belleville, et des Enfants-Perdus, écume de tous les pays.

Le combat commença dans l'après-midi. De prétendues ambulances improvisées au No 4, rue Solférino, et 79, rue de Lille, reçurent les blessés.

La nuit, tout en apportant un peu de calme au dehors, fut le signal de l'orgie dans les hôtels occupés par les insurgés. Le liquide volé coula à flots. Après avoir enduré toutes les vexations, toutes les injures, les concierge du comte de Chabrol, l'infortuné Thomé, père de deux enfants, venait d'être lâchement assassiné. Retenues et outragées dans ce "pandemonium," la veuve et la belle-sœur allaient sans doute subir le même sort, lorsque, le sommeil de l'ivresse s'emparant de leurs ignobles gardiens, elles purent s'enfuir et se réfugier dans une maison de la rue des Saints-Pères.

Le mardi, les horribles scènes de la veille recommencèrent. Cinq femmes, et parmi elles les nommées Rétiffe, Suétens, Marchais et Papavoine, se distinguaient particulièrement au plus fort de la lutte. "Elles allaient et venaient, disent les témoins, servaient à boire et à manger aux insurgés, ou aidaient ceux-ci à piller. Elles étaient armées, pour la plupart, et portaient des écharpes rouges. L'une, très grande, fit le coup de feu à la barricade de la rue Bellechasse ; une autre roula un tonneau de pétrole contre la porte de l'hôtel No 5 de cette même rue. Tantôt elles avaient l'uniforme de garde national, tantôt elles étaient vêtues d'effets sordides. Elles tenaient des propos épouvantables et forçaient des fédérés à rester aux barricades."

Pendant ce temps, l'œuvre de la destruction était assurée partout. Le pétrole, ce liquide dangereux sur lequel l'esprit diabolique des membres de la Commune avait compté, était charrié à la Légion d'honneur, répandu à profusion dans les corridors et conduit jusqu'aux caves, où on avait eu soin de placer des barils de poudre et des cartouches. Le sieur Andet et un autre vieillard, arrêtés sans motifs, venaient d'être amenés dans ce palais pour être fusillés et ils ne recouvrèrent sans doute la liberté que grâce au tumulte et à la confusion qui régnaient parmi les bandits.

A six heures du soir, une attaque des marins obligea définitivement les insurgés à battre en retraite. Un coup de clairon se fit entendre, c'était le signal convenu : les forcenés allaient détruire par le feu ce qu'ils ne pouvaient garder, et anéantir les traces de leurs forfaits.

Sept ou huit de ces misérables étaient chargés de remplir la mission infernale à la Légion d'honneur. "Soixante-cinq francs!" le prix du crime, avaient été payés le matin même à chacun d'eux. Un officier du 135e bataillon les aida, en déchargeant son revolver sur un ruisseau de pétrole. Des colonnes de flammes s'élevèrent alors de tous côtés. Seul et caché dans un escalier, le nommé Rochaix assistait à cet horrible spectacle ; dès qu'il put sortir, ce courageux serviteur courut chercher du secours, et aidé du sieur Cartier, cocher, rue de Lille, 97, il enleva les barils de poudre ou de cartouches placés dans les caves du palais et dont l'explosion eût pu causer d'effroyables malheurs.

A l'hôtel du comte de Béthune, les incendiaires poussaient sa cruauté jusqu'à enfermer dans une cave le concierge, son épouse, leur jeune fils et un neveu, après avoir mis le feu au pétrole répandu dans les appartements. "Il faut que tu creves là dedans!" disait le digne chef des Enfants-Perdus à la femme de Sthelin qui, affolée à la vue des dangers que son fils allait courir, reprochait à l'infâme sa conduite criminelle et lui lançait sa malédiction.

Examinons maintenant la part à attribuer aux nommées Rétiffe, Suétens, Marchais, Papavoine et Bocquin dans les événements qui se sont passés les lundi et mardi 22 et 23 mai.

Mme Iterssir (Euphrasie), épouse de Rochaix, affirme avoir vu la nommée Rétiffe au palais de la Légion d'honneur.

"Elle était vêtue, dit ce témoin, d'une camisole blanche, et portait une écharpe rouge et un fusil en bandoulière."

Le nommé Fleury, lui aussi, reconnait parfaitement la prévenue.

"Oui, dit-il, la cantinière que j'ai vue chez moi ; elle avait un fusil chassepot, et elle m'a même offert des cartouches.

Le sieur Pernot affirme, comme le précédent, qu'il reconnait la prévenue, et, selon lui, "elle s'occupait de la nourriture et du soin de porter le liquide aux barricades."

Enfin, les nommées Suétens et Papavoine déclarent s'être trouvées plusieurs fois avec leur co-prévenue dans la cour de la Légion-d'Honneur. La fille Suétens ajoute :

"La nommée Rétiffe, qui, étant complètement ivre, avait passé la nuit du lundi au mardi avec son amant sur un matelas, à la barrière, vint nous y retrouver pour savoir ce que nous faisions.

La nommée Suétens a été vue par Mme Rochaix les lundi et mardi, 22 et 23 mai, dans l'hôtel de la Légion d'honneur. Elle portait, dit le témoin, un fusil chassepot en bandoulière et une écharpe rouge. Le mardi, entre trois et quatre heures du soir, elle descendit la rue de Lille, vêtue en garde national et un fusil sur l'épaule, en compagnie d'un commandant.

La fille Papavoine et la femme Bocquin déclarent que "la nommée Suétens portait de l'eau-de-vie et du vin aux insurgés ; elle est allée dans les appartements situés au-dessus du nommé Fleury, et qu'elle a participé à la construction des barricades." Enfin, la prévenue reconnait avoir reçu sa part du pillage des caves de la Légion d'honneur et autres hôtels voisins, ainsi qu'une somme de dix francs qui avait été remise pour elle à une certaine femme Masson, par le commandant Eudes.

Ce dernier aveu contient-il toute la vérité? N'est-ce pas plutôt la prime aux incendiaires qu'elle a reçue, à l'exemple de sa compagne?

Tout le fait supposer, car s'il est venu à la pensée d'un chef fédéré de distribuer de l'argent, dans un moment aussi solennel, c'était évidemment dans le but d'encourager ceux qui se distinguaient par leur courage et leur énergie [illegible] et il est fort probable que ces [illegible] ont été [illegible] pour [illegible] les habitations, toutes les dignes compagnes des insurgés la faisaient avec entrain. "Il fallait allumer le pétrole et brûler Paris!"

Enfin, cette femme a pris la part la plus active à toutes les opérations et sorties accomplies par son bataillon, principalement dit, elle-même, avoir été blessée à deux affaires, à Neuilly et à Issy.

Le titre de vivandière des Enfants-Perdus indique, tout d'abord, de quoi nous étions capable la nommée Marchais (Joséphine), dont nous allons analyser les charges.

Les époux Stehlin, concierges, déposent qu'ils ont vu cette femme coiffée d'un chapeau tyrolien et armée d'un fusil, les 22 et 23 mai.

Selon eux, elle prit une large part à l'orgie et au pillage qui eut lieu dans l'hôtel et les caves du comte de Béthune. Elle tenait des propos épouvantables et excitait les fédérés en criant : "Tas de lâches, allez donc vous battre ! Moi, si je suis tuée, c'est que je l'en aurai tué auparavant!" Ils ajoutent que le nommé Guy s'est plaint devant eux que sa maîtresse Joséphine Marchais, lui aurait sauté au collet pour le ramener à une barricade qu'il venait d'abandonner.

Enfermés dans une cave, au moment de l'incendie, les témoins susnommés ne savent pas si cette fille a fait usage de pétrole chez eux, mais Stehlin déclare, "qu'elle était plus dangereuse, à son avis, que les Enfants-Perdus."

Mme Rochaix reconnait aussi la prévenue, pour l'avoir vue passer plusieurs fois dans la rue de Lille, le fusil en bandoulière.

La fille Papavoine a suivi le nommé Balthazar, caporal du 135e bataillon, depuis le commencement de l'insurrection, a assisté aux combats de Neuilly, Issy, Vanves et Levallois-Perret.

Elle a été vue à la Légion d'honneur par Mme Rochaix, une ceinture rouge à la taille et le fusil en bandoulière.

Elle a participé à la construction des barricades, au pillage des appartements de la maison No 8 de la rue Solférino, et aux orgies dont le vin volé faisait les frais.

La femme Bocquin, comme les précédentes, a été vue à la Légion d'honneur, avec une ceinture rouge et un fusil.

Elle a volé des effets dans les appartements susindiqués, et entre autres choses, un châle cachemire.

Enfin elle a porté du vin et de l'eau-de-vie aux barricades, et a partagé avec les nommées Papavoine et Suétens le produit du pillage des caves de divers hôtels.

La femme Bocquin, profitant de l'absence de son mari, qui avait voulu payer sa dette au pays en allant combattre l'étranger, commettait l'adultère au grand jour, avec un cynisme révoltant, et, mère dénaturée, abandonnait son pauvre petit enfant pour suivre un bandit...... Honte à elle surtout, l'infâme ! qui a souillé dans le crime le nom d'un honnête ouvrier, d'un brave et courageux citoyen !

L'instruction de cette affaire a été laborieuse. Seule, la fille Rétiffe était détenue ; les filles Suétens et Papavoine avaient été mises en liberté, et aucune donnée, aucun indice ne figuraient au premier dossier.

Nous avons cherché en vain à découvrir les véritables auteurs du drame lugubre dont nous venons de faire le récit, les auteurs des incendies de la Légion d'honneur, de la Cour des comptes, des hôtels de Chabrol et Béthune ! Oserait-on le nier? Ce sont évidemment les membres de la Commune qui avaient réquisitionné le pétrole et l'avaient fait répandre dans les édifices condamnés d'avance !

Les incendiaires et les assassins ! ce sont les misérables que la mort ou la fuite a ravis à la justice ; les Eudes, les Mégy, les chefs de bandes Pellicot, Bontemps et leurs acolytes !

Malheureusement, la plus coupable de leurs complices a su déjouer toutes nos recherches et celles de la police ; c'est une certaine femme portant le nom de Masson, nom d'emprunt, de concubine sans doute, qui, au dire de la nommée Suétens, serait d'origine prussienne. Il nous a même été impossible d'obtenir les renseignements indispensables pour établir son état civil et commencer contre elle la procédure par contumace.

En ce qui concerne l'emploi du pétrole, tous les témoins sont unanimes : aucune des prévenues n'ignorait les desseins des insurgés, puisqu'elles criaient à tue-tête "Il faut que Paris saute !" En vain, elles repoussent toute participation à l'émeute et à l'incendie et cherchent à se donner un rôle sublime, rempli de charité et de dévouement. Ce qu'elles ne peuvent nier, c'est qu'elles ont sciemment aidé les bandes dites des Enfants-Perdus et le 135e bataillon fédéré, et qu'elles ont assisté dans leurs exploits criminels, notamment les 22 et 23 mai.

En conséquence, notre avis est qu'il y a lieu de mettre en jugement les nommées : Rétiffe (Elisabeth) ; Suétens (Léontine) ; Marchais (Joséphine) ; Papavoine (Eulalie) ; et Marie (Lucie), femme Bocquin, savoir :

Les quatre premières, pour l'accusation :

1o D'avoir fait partie, en qualité de cantinières ou ambulancières, d'une bande qui a tenté de changer le gouvernement, excité la guerre civile en armant les citoyens les uns contre les autres, et qui a porté la dévastation, le massacre et le pillage dans le 7e arrondissement ;

2o De complicité d'incendie d'édifices appartenant à l'Etat ;

3o Complicité d'incendie d'édifices habités appartenant à autrui ;

4o Complicité dans l'assassinat commis sur la personne du nommé Thomé (Charles-Emile) ;

En aidant et assistant, avec complaisance, les auteurs de ces crimes, dans les faits qui les ont préparés et facilités, ou dans ceux qui les ont consommés ;

5o Et le vol commis par plusieurs personnes dans les maisons habitées.

La femme Bocquin pour :

1o Complicité d'attentats ayant pour but de changer la forme du gouvernement et d'exciter à la guerre civile, en portant la dévastation, le massacre et le pillage dans le septième arrondissement de Paris.

En aidant et assistant avec connaissance les auteurs de ces attentats dans les faits qui les ont consommés ;

2o Vols commis par plusieurs personnes dans une maison habitée ;

Crimes prévus par les art. 87, 91, 97, 59, 60, 255, 434, 95, 296, 297, 302 et 386 du Code pénal.

Le Rapporteur,
BRIOT,
Capitaine d'infanterie.

Après la lecture de ce rapport très détaillé, il est procédé à l'interrogatoire des accusées.

Il y a peu de chose à en dire.

Toutes, elles prétendent avoir accompli une œuvre de dévouement et de charité en qualité d'ambulancières ou de cantinières ; elles disent avoir veillé sur les gardes nationaux et avoir évité de grands malheurs.

RÉQUISITOIRE.

M. le capitaine Jouenne, commissaire du gouvernement.—L'horrible campagne commencée le 18 mars contre la civilisation par des gens qui ne croient ni à Dieu ni à la patrie, ainsi que l'avait proclamé Jules Vallès,—un des leurs,—devait amener devant vous, non-seulement des hommes oublieux des devoirs les plus sacrés, mais encore et en grand nombre, hélas! des créatures indignes qui semblent avoir pris à tâche de devenir l'opprobre de leur sexe et de répudier le rôle immense et magnifique de la femme dans la société.

En effet, la femme légitime, objet de nos affections et de nos respects, alors que tout entière aux soins de la famille, elle est son guide et sa protectrice, exerce une heureuse et utile influence sur tous. L'homme destiné à la subir est maintenu par elle dans la ligne des devoirs sociaux.

Mais lorsqu'elle déserte cette sainte mission, son influence change de caractère et n'est plus que le génie du mal. Elle devient une monstruosité morale. Alors la femme est plus dangereuse que l'homme le plus dangereux. Elle l'entraîne, elle étouffe en lui ce qui reste de louables instincts.

L'histoire nous en fournit la preuve. En 1793, les tricoteuses des clubs et les malheureuses qui méritèrent le surnom de "furies de la guillotine" ont épouvanté le monde.

Pouvait-on croire que cette indigne espèce s'était propagée? Par quelle terrible fatalité en 1871 en retrouvons-nous des exemples! Celles qui sont ici devant vous sont les filles des mégères de 1793.

Si du moins toutes étaient privées des dons de l'intelligence, si toutes étaient illettrées et hors d'état de comprendre l'énormité de leurs crimes, eh bien, tout en les maudissant, peut-être pourrait-on les plaindre ! Mais au milieu de ces femmes—et je ne reproche de leur donner ce nom—vous en trouverez qui ne peuvent invoquer l'atténuation de la misère, alors que des esprits élevés réclament—et ils ont raison—le bénéfice de l'instruction populaire.

Mais quelle amère déception pour eux, pour nous ! Parmi les accusées, nous verrons des institutrices ! Celles-ci, messieurs, se pourront plus prétendre que la notion du bien et du mal leur était inconnue.

Et voilà où conduisent toutes les dangereuses utopies! L'émancipation de la femme prêchée par des docteurs qui comptaient sans doute profiter eux de ses passions aventureuses.

Tous ces docteurs, ces apôtres du désordre s'en sont emparés, et dans le Réveil et dans la Marseillaise, dans l'Affranchi, ont ouvert une école d'où sont sorties toutes ces héroïnes de l'immoralité, du vol et de l'incendie. Les unes, dans la chaire du temple, ont substitué à la parole de l'Evangile la propagande du crime ; les autres, profanant la pureté de l'enfance, ont usurpé dans les écoles la fonction vénérée des sœurs de charité.

La femme Michel, institutrice, qui comparaîtra devant vous, avait transformé l'église Saint-Sulpice en club de la révolution. Elle y était présidente : à ses élèves elle débitait les plus étranges maximes et remplaçait, pour ces pauvres petits êtres, les cantiques par les refrains révolutionnaires.

M. le commissaire du gouvernement, abordant l'examen de faits reprochés aux accusées, les montre au milieu des insurgés les excitant au combat, travaillant aux barricades, pénétrant dans les maisons, pillant et incendiant. Elles ont reçu la prime des incendiaires, car l'explication qu'elles donnent de l'argent reçu ne saurait être admise.

Il conclut en conséquence à une application rigoureuse de la loi.

LA DÉFENSE.

Me Thiriaux plaide pour la fille Rétiffe ; c'est à M. Haussmann qu'incombait la tâche de parler en faveur de la fille Papavoine et Bocquin : il l'a fait avec beaucoup de mesure et de convenance. C'est un jeune homme grand, figure sévère et méditative ; son attitude est digne et grave. On voit qu'il a écouté la préoccupation de bien remplir le mandat qui lui a été confié [illegible] l'ouverture du débat [illegible]

une place désertée par des membres du barreau ; je nous sur un champ de bataille abandonné.

Hier à cette place il y avait des gens de talent, de renom, qui [illegible] offrir leur concours aux [illegible] recteurs. Aucun de ceux-là n'a cru devoir aujourd'hui venir tendre la main à ces parias de la société.

Puis, dans quelques phrases, très simples, le défenseur explique que ces femmes ont été victimes de la misère. Il a prouvé que dans cette affaire il n'y a rien [illegible] des hommes. [illegible] leur revenir sont souvent [illegible] des hommes, qui [illegible] des [illegible] dans les magasins, [illegible] ainsi un salaire qui devrait appartenir aux femmes.

En terminant, laissez-moi vous signaler un incident : lorsque les généraux de l'insurrection étaient ramenés à Versailles, parmi eux il y avait des femmes. La foule dans sa légitime indignation, les insultait. Une dame, une dame du monde, s'approcha de moi comme si j'avais eu le pouvoir de défendre cette foule. "Je vous en prie, monsieur, faites qu'on ne soit pas sans pitié pour ces femmes!" A mon tour je vous fais, moi, la même prière : Ne soyez pas sans pitié, car enfin ce sont des femmes. Vous écouterez ma prière, c'est celle d'un soldat.

VERDICT.

Le conseil se retire pour en délibérer.

Après une heure un quart de délibération, il rapporte un verdict qui condamne à la peine de mort la Rétiffe, la Suétens et la Marchais, la femme Papavoine aux travaux forcés à perpétuité, et la femme Bocquin à dix années de réclusion.

Ce verdict, sévère, un peu inattendu, cause une vive émotion dans l'auditoire, où on ne manque pas de se demander si les condamnées du 3e conseil qui ont signé leur pourvoi, seraient bien enchantées devant ce quatrième conseil.

APRÈS L'AUDIENCE.

Cependant l'ordre est donné de faire évacuer la salle, et lorsqu'il n'y reste plus que le commissaire du gouvernement, le greffier et la garde assemblée, les condamnées sont introduites, et le greffier leur a fait lecture du verdict qui les frappe.

Avant de passer à la sentence, il a dû s'arrêter. Le grand prévôt venait d'élever la voix pour rappeler au sentiment de la situation la fille Papavoine qui riait.

—Ce n'est pas le moment de rire! lui a-t-il dit.

Le greffier a repris sa lecture. Quand il a dit : "La fille Rétiffe est condamnée à mort" toutes ont pâli, toutes se sont troublées et la fille Papavoine s'est accrochée après le bras du gendarme placé à côté d'elle. La fille Suétens a éclaté en sanglots.

Quand tout a été dit : "Qui nourrira mon enfant? s'est écrié la femme Bocquin.

Les gardiens les ont ramenées dans la prison. La Suétens et la Marchais se donnaient le bras et pleuraient. La Rétiffe était impassible.

La Papavoine avait l'air assez satisfait d'avoir échappé à la terrible peine capitale. Que lui importe la déportation à celle-là? Cette louve trouvera bien là-bas quelque forçat pour l'épouser.

☞ A l'époque de transition entre l'été et l'automne, on ne saurait prendre trop de précautions. Un refroidissement suffit pour donner la fièvre, une nourriture un peu trop lourde peut déterminer une indigestion. L'usage de l'AMER PEYCHAUD, qui tonifie les organes digestifs, est indispensable en ce moment.

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches transmises à "l'Abeille."

Les résidents allemands à Lyon.

Ils se plaignent de la population de cette ville.

Energique protestation de l'ambassadeur allemand.

Le président Thiers et le ministre anglais Lyons.

Ils confèrent sur le traité de 1860.

NOUVELLES EUROPEENNES.

Versailles 22.—Herr Von Arnim, le représentant d'Allemagne près le gouvernement de France, a adressé au ministre des affaires étrangères une protestation contre les excès commis par la population de Lyon et de ses environs sur les résidents allemands de cette ville et du voisinage, qui auraient été indignement outragés et maltraités.

La protestation est rédigée dans un langage très énergique bien que tempéré, et demande réparation au nom de l'empereur et du peuple d'Allemagne.

Le renouvellement du traité anglo-français de 1860 est considéré par le président Thiers et par l'ambassadeur britannique lord Lyons.

Paris, 23 sept.—La garde nationale de Toulouse a été très paisiblement désarmée. Le manifeste du comte de Paris paraîtra bientôt. Il adopte le programme de Chambord. D'Aumale s'oppose au mouvement de son neveu.

Londres, 23 sept.—Le steamer Lafayette, de New-York pour le Hâvre, a brûlé. Le navire et la cargaison sont totalement perdus.

New York, 23.—Le Lafayette avait une cargaison valant $900,000 pleinement assurée. Pas de coton. Le navire valait $800,000.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 23.—Le commissaire Douglas demande des informations confidentielles aux trafiquants honnêtes sur les évasions aux lois de taxe concernant le tabac.

Le comité général des kuklux s'est réuni de nouveau aujourd'hui au Capitole. Plusieurs témoins [illegible] n'ayant pas comparu devant le comité, le président sénateur Scott a été autorisé à rapporter le fait à la session prochaine du Sénat et à inviter le président du Sénat à lancer des mandats d'arrêt contre eux, comme coupables de mépris envers le congrès.

Ce comité s'est alors ajourné au premier jour de la prochaine session du Congrès, ou plutôt il est convoqué par le Président, après que le sous-comité de trois membres [illegible] Scott, Poole et Blair, nommés pour [illegible] dans le Ku-Klux, a porté [illegible] organisé et a entendu le colonel W. Saunders, de la Caroline du Nord, et Ed. Wheeler, de l'Arkansas.

Saunders, que le comité est parvenu, non sans peine, à faire arriver devant lui, a refusé aujourd'hui de répondre à toutes les questions sur ses rapports ou les rapports d'autres personnes avec la prétendue organisation du Ku-Klux, pour la raison qu'il n'est pas forcé de s'incriminer lui-même et de provoquer la pénalité qui, suivant la décision de la Cour Suprême de la Caroline du Nord, peut être prononcée contre tout membre d'une bande de Ku-Klux, pour les délits ou méfaits de ses membres.

L'acte du Congrès du 24 janvier 1866 a été lu devant lui. Cet acte porte qu'une pareille excuse n'est pas valable, mais Saunders a persisté dans son refus de répondre, disant qu'il aimerait rapporter à la Constitution des Etats [illegible] un acte du Congrès. [illegible] a été informé alors qu'il [illegible] rapport au Congrès qui avisera.

Washington, 23 sept.—Le secrétaire Boutwell a ordonné aux inspecteurs de bateaux à vapeur de se réunir le 4 octobre. Les inspecteurs ont mal rempli leurs devoirs pendant la dernière session. De rigoureuses mesures sur les bouilloires seront ajoutées à la nouvelle série de règlements.

Washington, 23 sept.—Le commissaire Douglas a lancé une circulaire où il dit que, nonobstant l'augmentation de droits sur le tabac manufacturé, poudre et cigares, pendant la dernière année fiscale, augmentation due à la redoublement de vigilance de la part des officiers du Revenu, il est forcé de conclure que les plaintes des manufacturiers sont bien fondées ; et que de grandes quantités de tabac sont vendues en fraude du Revenu. (Le commissaire Douglas emploie trois pages télégraphiques pour faire cette démonstration, dans laquelle nous ne relevons bien de la suite pour ne pas trop ennuyer nos lecteurs.)

NOUVELLES DIVERSES.

Memphis, 23 sept.—Thomas Collier, que le fils du Dr Hamman avait blessé d'un coup de fusil, est mort la nuit dernière.

Halifax, 23.—Une goëlette à trois mâts pour Galveston, a coulé bas. L'équipage s'est sauvé.

Lowell, 23 sept.—Il y a eu 25 accidents [illegible] de petite vérole, et [illegible] décès pendant la semaine.

[illegible]

Le contrôleur Green répond aux demandes d'argent, qu'il attend l'opinion de M. O'Conor.

[illegible]

tive pour obtenir une nouvelle audition de sa cause.

Augusta, 23 sept.—Un grand rassemblement a eu lieu [illegible] avoir des trains spéciaux pour la foire de Georgie qui s'ouvrira à Augusta, le 31 octobre. Il sera certain que [illegible] de N. York à Augusta et retour à New-York. Le fret pour l'exposition sera transporté à moitié prix.

Lac Salé, 23 sept.—Le Grand Jury a dressé un acte d'accusation des [illegible] des Mormons. [illegible]

New-York, 23 sept.—Le comité des 70 a lancé une longue adresse, où il demande tout esprit de parti [illegible] les classes respectables à aller voter. Il dit que ce sont les impôts et les classes qui s'en dispensent, et que le désir de faire une réforme rapide, a fait dévier les deux partis des grands principes qui leur donne vie.

Le Dr. Perry, convaincu d'avoir causé la mort d'Amélie A. Bird, en démontant chez elle un accouchement prématuré, a été condamné à deux ans de pénitencier.

New-York, 23 sept.—Le comité général démocratique allemand a décidé de garder la neutralité jusqu'à la réorganisation du parti démocrate. Il a nommé un comité pour conférer avec le comité central républicain allemand, afin d'assurer une action commune de tous les Allemands dans les affaires de la ville.

New-York, 23 sept.—Le Herald de Nassau du 9 septembre, a une dépêche du Port-au-Prince qui raconte dans les termes suivants l'outrage commis par un navire espagnol sur un navire anglais dans les eaux haytiennes :

Le commandant du navire espagnol Churruka a fait feu sur le navire anglais E. Beckwith, qui avait à bord, comme passager, le capitaine Gomez qui allait à Nassau pour prendre charge de la corvette haytienne Montagnard. Un détachement d'hommes armés de carabines a abordé le Beckwith et a voulu tirer sur l'équipage ; mais il en a été empêché. Ce pendant il a resté [illegible] de Beckwith dans le port.

Le commandant Gomez a requis le gouvernement d'envoyer un navire de guerre afin d'obtenir satisfaction pour l'insulte qui lui a été faite. Le pavillon anglais a été insulté aussi bien que le pavillon haytien et il reste à savoir de quelle manière le consul anglais prendra cette affaire.

La seule réponse offerte est celle-ci : le navire espagnol a le premier arboré le pavillon anglais et l'a salué de 21 coups, il a salué ensuite de 17 coups le pavillon haytien.

San-Francisco, 23 sept.—Le capitaine de la barque "Rover of the Sea" d'Anvers, rapporte que le capitaine Williams, du navire California, attendu, depuis longtemps de New-York, est mort au large du cap Horn. Une dépêche de San-Diego dit : Le navire anglais Talavera, de New-Castle pour San-Francisco, s'est échoué dans la baie de San-Ramon, dans la Basse Californie et s'est perdu.

Le capitaine du navire Carribal de Liverpool, rapporte qu'il a vu un navire en feu naufragé dans la baie de Bon Succès, Terre de Feu. Il y avait une tente et un bateau [illegible] sur le rivage. Le navire naufragé avait le beaupré et le mât d'artimon debout et [illegible] Le mât était hautement qu'un débarquement ne peut être effectué.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New York, 23 sept.—Coton plat et lourd. Vendu 700 balles. Upland 19 3/4, Orléans 20 1/4.

New York, 23 sept.—Argent facile de 6 à 7. Sterling 9 1/2. Or 114 7/8 à 115. Louisiane 63 et 55. Levée 71 et 83.

(Dépêches d'hier soir.)

Nashville, 23 sept.—La vente de l'intérêt de l'Etat dans les chemins de fer réduira la dette de l'Etat de $1,800,000.

Springfield, Mass., 23 sept.—Le meeting républicain qui a eu lieu hier soir pour l'élection des délégués à la Convention d'Etat a été très orageux. Le vote pour Butler a été de 800 contre 487. Quelques républicains dénoncent l'élection comme une fraude.

Londres, 23.—Un correspondant de l'Indépendance Belge, est convaincu que Napoléon a renoncé à l'espoir pour toujours [illegible] français et arrêté les principaux membres du gouvernement.

Paris, 23.—Le président Thiers reviendra à Versailles jusqu'à ce que les questions de commerce et d'évacuation soient réglées avec la Prusse.

New York, 23 sept.—C. G. Mark, attaché tout récemment au service de la station des Etats Unis à la Nouvelle-Orléans, a été arrêté sur une accusation de détournement, accusation qui vient de la Louisiane.

Paris, 15 sept, midi.—Rentes, 56.20.

LA GRANDE VAGUE D'OCTOBRE.—Le savant professeur Agassiz nous donne enfin signe de vie. Nous avons reçu de lui, hier soir, la très courte lettre suivante, qui met à néant toutes les inventions plus ou moins dérisoires des nouvellistes sur l'altitude prochaine du golfe du Mexique :

Cambridge, 18 septembre 1871.

Mon cher monsieur,

Je n'ai jamais dit ce à quoi vous faites allusion dans votre lettre. J'ai reçu depuis peu une vingtaine de demandes comme la vôtre par lesquelles on me demande de [illegible] les changements géologiques que [illegible] subir en quelques centaines de milliers d'années.

Très respectueusement,

L. AGASSIZ.

☞ Le Baume Pectoral aux Navets Indiens de Laplace est le plus efficace dans les maladies de poitrine, rhumes, bronchites, enrouement, extinction de voix, asthme, grippe, coqueluche et les affections des voies respiratoires. En vente chez B. Laplace, pharmacien, et dans les principales pharmacies.

☞ On est vraiment heureux, dans cette saison, de trouver une liqueur qui soit une boisson à la fois agréable et hygiénique. C'est le double but que remplissent les WANATA GUACO BITTERS, le tonique et stomachique par excellence, qui est aussi un préservatif de la fièvre jaune.

CHRONIQUE LOCALE.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT.—Jos. Dorney, ex-sergent de police, réclame contre le Bureau métropolitain, $600 de dommages. Le pétitionnaire allègue qu'il avait été dûment commissionné, assermenté et accepté en 1868, comme sergent de police pour tout le temps qu'il aurait une bonne conduite ; qu'il a servi jusqu'en mai 1871 et qu'alors il a été mis sur la liste des pensionnaires avec la pleine allocation annuelle de $150.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Le juge Abell a prononcé les sentences suivantes : Edward Williams, accusé d'être entré, en faisant effraction, dans la maison d'Anthony Fernandes et d'y avoir volé de l'argent, a été condamné à 5 années de travaux forcés au pénitencier.

Joe Lewis, accusé d'avoir volé un sac de pommes de terre, a été condamné à huit mois de prison.

ARRESTATION ET ÉVASION.—George Thompson, qui se donne pour boulanger, est accusé par [illegible] d'avoir [illegible] [illegible] d'argent, qu'il avait volé dans le [illegible] Alors [illegible] [illegible] était parvenu à [illegible] Beauford [illegible] enfermé au [illegible] Pendant la nuit, le [illegible] a réussi à s'évader en [illegible] le barreau. Le [illegible] a [illegible] [illegible] Thompson [illegible] [illegible] ayant cinq mois de [illegible] [illegible] une somme [illegible] 140 livres. Il avait un habit de toile bleue, un pantalon gris, un chapeau noir et des souliers neufs.

ACCIDENT DE LAMPE.—Vendredi soir, une lampe à huile de charbon a fait explosion au coin des rues St-Bernard et Robertson et la lampe au coin des rues Bienville et François n'était pas allumée.

ENQUÊTE.—Le coroner Creagh a fixé lundi prochain pour son enquête à propos de l'explosion dans la fabrique de glace, [illegible] des témoins [illegible] au Palais de Cour du 4me district.

☞ Chapeaux nouveaux, chapeaux à la mode, provenant des premières manufactures d'Europe et du Nord, et reçus il y a deux jours au ROBT. E. LEE.

☞ Pris en petite quantité avant chaque repas, les AMERS PEYCHAUD stimulent l'appétit, facilitent la digestion, et préviennent la plupart des indispositions qui dépendent d'une alimentation vicieuse.

ENTREPOT DE TAPIS.
CHARTRES 17
A. BROUSSEAU & CO.
[illegible]

MARIÉS, le 23 septembre, par le Juge J. P. Montamat, M. PIERRE DESMOUY Jr. à Mademoiselle [illegible], tous deux de cette ville.

DÉCÉDÉ hier soir, à 6 heures et demie, à l'âge de [illegible] GUILLAUME [illegible] [illegible] Les amis et connaissances [illegible] [illegible] convoi partira de la maison mortuaire, encoignure des rues Royale et [illegible]
[illegible] la part de sa veuve et de ses enfants.

SERVICE FUNEBRE.
Un service funèbre sera célébré lundi, le 25 du courant, à l'église de [illegible] pour le repos de l'âme de feu MICHEL FLORANE. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement priés d'y assister.
De la part de la famille.

SERVICE FUNEBRE.
Un service funèbre pour le repos de l'âme de feu A. CARAVEGO, sera célébré mercredi, 27 septembre, à l'Eglise St [illegible] Troisième District, à 7½ heures. Les parents et amis de la famille sont priés d'y assister.
De la part de sa veuve.

SERVICE FUNEBRE.
Un service funèbre sera célébré, LUNDI, le 25 du courant, à l'église Ste-Marie (Archevêché), à 7½ heures, pour le repos de l'âme de feu EMMET F. VOORHIES. Les amis et connaissances de la famille, ainsi que ceux de Dr. F. [illegible] sont respectueusement priés d'y assister.
De la part de sa veuve.

ENTREPOT DE TAPIS ET DE TOILES CIRÉES.
ELKIN & CO.,
No 168 de la rue du Canal,
REÇOIVENT en ce moment, de nouveaux TAPIS, Pts VELOURS, BRUXELLES, TROIS FILS et INGRAINS ; TOILES CIRÉES, STORES, RIDEAUX, etc.

Au Public.
Nlle-Orléans, 22 septembre, 1871.
Les soussigné certifie qu'il était porteur d'un quart de billet Combinaison Nos [illegible], classe 222 de la Loterie de l'Etat de la Louisiane—billet qui a gagné le gros lot de cinq mille vingt-cinq piastres et cinquante cents, vendredi 22 septembre 1871 ; que le dit quart de billet lui avait coûté vingt-cinq cents, au bureau No 101 de la rue des Remparts, coin Dumaine ; que le montant lui a été promptement payé par présentation aux bureaux de la Compagnie.
THOMAS LEE.
Résidence—No 383 de la rue Dauphine.

Avis.
Notre magasin sera fermé pendant la journée du LUNDI, 25 courant. Les réouverture aura lieu, le MARDI, 26, au matin.
THEODORE DANZIGER & BRO.
No 206 rue du Canal.

AVIS.
AVIS est donné aux Actionnaires de la Compagnie de Gendre et de Bateaux de [illegible] qu'un dividende [illegible] sur toutes les actions ordinaires de la Compagnie, a été déclaré par le Conseil des Directeurs [illegible] au bureau de la Compagnie, No 8 rue de Conti.
ALEX. BONNEVAL, secrétaire.
Nlle-Orléans, 22 sept. 1871.

AVIS.
FOIRE DE ST-LOUIS.
GRANDE RÉDUCTION DE PRIX !
Billets valables jusqu'au 15 octobre.
Prix d'un seul trajet pour l'aller et le retour.
A PARTIR de ce jour, [illegible] la Compagnie [illegible] de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Grand Nord vendra [illegible] [illegible]
G. G. SAUBORN, agent général du service de passagers.

PELICAN EXCHANGE.
COIN ST-CHARLES ET PERDIDO,
Vis-à-vis de l'Académie de Musique.
CE café vient d'être complètement restauré. Le bar est pourvu de vins et de liqueurs de choix. [illegible]
JOHN HUPTIMANN.

Demande de modistes.
ON demande quelques bonnes modistes bien recommandées chez M. W. Daupain, 123 rue du Canal.

MARCHANDISES NOUVELLES D'AUTOMNE et D'HIVER,
Reçues par les derniers arrivages.

Geo McGIBBON & Co
141 - - - Rue du Canal - - - 141
COIN BOURBON,
Reçoivent par chaque arrivage, leurs marchandises nouvelles d'automne et d'hiver. [illegible]
Serges Chancy,
Epinglés en couleur,
Moires à carreaux,
Plaids crêpe,
Moire bande,
Drap Impérial.
Drap Impératrice.
Gros de soie,
Taffetas noir et en couleur.
—EGALEMENT—
Une grande variété d'étoffes Soie.
Ils ont augmenté leur grand assortiment de LINGE DE PEAU EN MERINOS pour dames et demoiselles.
Leur département de BONNETERIE est maintenant au complet.
Bas coton et mérinos,
Chaussons coton et mérinos.
—EGALEMENT—
Ils ajoutent en ce moment à leur grand assortiment de Broderies :
JUPES BRODÉES pour dames et demoiselles.
ROBES DE NUIT, BRODÉES, pour dames.
BRODERIES de toute espèce.
Venez les examiner.
GEO McGIBBON & CO.
No 141 de la rue du Canal,
Coin Bourbon.

M. REIMAN & Co,
191 ... RUE DU CANAL ... 191
(Maison Touro.)
MARCHANDS EN GROS ET AU DETAIL
—DE—
MARCHANDISES SÈCHES ÉTRANGÈRES ET DU PAYS,
[illegible]
DES AVANTAGES HORS LIGNE
A leurs nombreux clients
—DE—
AU COMMERCE.
[illegible]
LES DERNIÈRES NOUVEAUTÉS
[illegible]
ARMURES Françaises, BARPOURS Français, CRÉPONS Français, REPS à côtes, POPELINES impériales, DRAPS DE SOIE, PARISIENNES, POPELINES Françaises, IMPÉRIAL Satin Serge.
De plus, 6 caisses belles POPELINES à 25 cents la verge.
[illegible]
M. REIMAN & CO.
Avis.
[illegible]
M. Reiman & Co.

La Compagnie de Manufacture d'Engrais de la Louisiane.

Au No 126 de la rue Carondelet, juste au-dessus de la rue Poydras.
VEND à ses bureaux, au crédit rendre, et au magasin de M. WECKERLING, No. 41 de la rue de la Douane, entre les rues Chartres et Vieille-Levée, [illegible] COMMODES, PROPRES ET INODORES, PATENTÉES, MANUFACTURÉES par [illegible]
Ses BARILS seront [illegible] les BARILS en seront enlevés aux prix suivants :
[illegible] pour $1 25. [illegible] droit à l'enlèvement d'un baril.
Demandez les Fosses de la Compagnie de Manufacture d'Engrais de la Louisiane.

Importation Directe.
J. LEVOIS & JAMISON
—AU—
No 126 de la rue du Canal.
Vente en Gros et en Détail.
—DE—
MERINOS FRANÇAIS, MOUSSELINES LAINE, LUSTRES, [illegible]
POPELINES de Lyon, POPELINES de Roubaix, [illegible]
HABILLEMENTS et MANTEAUX anglais, [illegible]
HABILLEMENTS [illegible], pour la maison.
ETOFFES NOIRES
IMPÉRATRICE, TAMISE, BIARRITZ, VELOURS.
MERINOS, MOUSSELINES LAINE, BOMBAZINES, ETAMINES.
ETOFFES FRAICHES des meilleures fabriques.
Piqués, GANTS DE PEAU, CORSETS FRANÇAIS,
PARASOLS
—ET—
PARFUMERIE.
J. LEVOIS & JAMISON,
No 126 de la rue du Canal,
entre les rues St-Charles et Carondelet.

LÉON GODCHAUX,
81 et 83...... Rue du Canal...... 81 et 83
—ET—
313, 315 et 317, RUE VIEILLE-LEVÉE.
Linge Fait,
CHAPEAUX ET LINGERIE,
En Gros et au Détail.
Nous annonçons à nos amis et au public que nous avons reçu sur nos comptoirs LE PLUS FORT STOCK DE LINGE D'AUTOMNE ET D'HIVER, DE CHAPEAUX ET LINGERIE D'HOMMES, DE JEUNES GENS ET DE JEUNES GARÇONS, QUI SOIT JAMAIS SORTI DE NOTRE MANUFACTURE. [illegible]
LE GRAND SUCCÈS de notre département [illegible] UN DES PLUS GRANDS STOCKS DE DRAPS, CASIMIRS, ETOFFES A GILETS, DE TOUTE ESPÈCE, COULEURS ET GENRES, [illegible] NOUVELLE-ORLÉANS. [illegible]
TOUS LES MARCHANDS TAILLEURS [illegible]
[illegible] UNE GRANDE PARTIE DU PATRONAGE DES TAILLEURS DE LA NLLE-ORLÉANS.
LEON GODCHAUX.

Grande ouverture de Marchandises au magasin de
F. G. & C. W. BARRIÈRE,
126... Rue du Canal... 126
NOUS venons de recevoir un grand assortiment [illegible]
F. G. & C. W. BARRIÈRE.

TEINTURE A LA VAPEUR
E. EDW. GEORGEST,
Coin Remparts et St-Philippe.
CETTE maison qui a eu bien, depuis 1 année [illegible]

Divers. Divers.
56 caisses ABSINTHE E. Pernod,
[illegible] VERMOUTH Nolly Prat & Co.
[illegible] VIN MUSCAT [illegible]
[illegible] CAPRES ET OLIVES,
[illegible] HUILE [illegible]
[illegible] SAVON Castile,
[illegible] SAUCE Worcestershire,
[illegible] CORNICHONS anglais,
[illegible] VIN ROUGE pour familles,
FROMAGE de Gruyère, Munster et Limbourg
En débarquement et à vendre par
J. B. SOLARI,
rue Royale.

Provisions, Farines, Whiskies.
1,000 barils Porc mess et Bœuf, "Original Winter Cured," [illegible]
[illegible]
GEO. [illegible] DE & CO.
No 80 rue des Magasins.

450,000 Cigares importés de la Havane.
EN magasin et en Douane—450,000 cigares [illegible]
IMPERIALES, NON PLUS ULTRA, MEDALLA BRITANICA, MEDALLA DEL REY, [illegible]
LONDRES [illegible] ORIENTALES ON. EXESIVES,
[illegible]

En débarquement du navire Louisiane venu du Hâvre.
20 caisses de 100 1/2 boîtes Petit-Pois [illegible]
A vendre par HENRY VALSTON & Co.

Cercles de Boucauts.
10,000 CERCLES DE BOUCAUTS, [illegible]
JNO. F. MAGEE.

Demande de solliciteurs.
A Compagnie d'Assurance sur la vie des [illegible]

Bouteilles à Sucre.
QUICONQUE aurait besoin d'une bonne [illegible]

Dissolution de Société.
PAR suite de la mort de Mr. R. J. RICKARBY, la société qui existait sous la raison CAMPBELL, RICKARBY [illegible]
WM. F. CAMPBELL.
W. R. RICKARBY.
[illegible]
Nlle-Orléans, 22 septembre, 1871.
[illegible] CAMPBELL & RICKARBY [illegible]
WM. F. CAMPBELL.
R. RICKARBY.
[illegible]

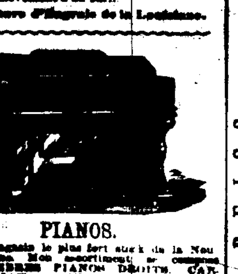

PIANOS.
J'ai en magasin le plus fort stock de la Nouvelle-Orléans. Mon assortiment se compose des CÉLÈBRES PIANOS DROITS CARRÉS et PIANOS A QUEUE, de STEINWAY & SONS qui sont reconnus les meilleurs ; des excellents PIANOS BALTIMORE de KNABE & CO [illegible]
[illegible] les pianos favoris de HAINES, qui sont [illegible]
LOUIS GRUNEWALD.
Marchand de pianos, au No 129 de la rue du Canal.

Seule Maison de Gros
DANS LE SUD.
IMPORTATION DIRECTE DE
Instruments de Musique, Violons, Violoncelles, Contrebasses, Archets de violon, Fournitures, Harpes, Guitares, Banjos, Flûtes, Clarinettes, Flageolets, Accordéons allemands, 60 modèles différents. Accordéons français de Busson, Tambours, Tambourins, Cymbales, Instruments de cuivre de notre fabrique, Concertinas, Harmonicas, Boîtes à Musique, Orgues à mains, etc.
Cordes italiennes et allemandes, pour tous les instruments, reçues par chaque steamer.
Vente en commerce au-dessous des prix de New York.
Demandez le catalogue qui vient d'être publié.
Louis Grunewald,
Importateur, 129, rue du Canal.

PORTRAITS GRATIS !
A VOTRE CHOIX—Un magnifique assortiment de jolis boîtes et de grands cadres de formes ovales, au bon marché extraordinaire de
UNE PIASTRE.
[illegible] EN CINQ MINUTES, à la
Magnifique Galerie de Petty,
AU No 83 DE LA RUE DU CANAL
Entre les rues Bourbon et Dauphine, Nlle-Orléans.
[illegible] QUATRE VÉRITABLES FERROTYPES [illegible]
Sa devise est
VITE TRÈS RAPIDES ET PETITS BÉNÉFICES.

Nouvelle Machine à coudre
PERFECTIONNEE,
—DE—
SINGER,
A L'USAGE DES FAMILLES.
Plus de $650,000 employées journellement.
La plus parfaite machine à l'usage des familles.
BUREAUX, Nos. 7 et 9 de la rue du CAMP.
WM. E. COOPER & CO.
Agence générale.

ROB'T E. LEE'S
CHEAP HAT STORE.
Corner Royal and St. Louis.
Hats at half price.

LE MAGASIN DE LAINAGE DE
DETER,
Établi en 1844,
EST ouvert au No 89 de la rue Bourbon, entre les rues Dumaine et Bienville. [illegible]

En Débarquement, par le navire PROVENCE.
25 quarts PORTO WINE, "Smith".
[illegible] SHERRY.
[illegible] VIN DE CATALOGNE, de
A vendre par J. PLAISENT,
No 3, rue St-Louis.

Changement de domicile.
M. EMILE COIN, [illegible]

WHISKIES, BUCHANAN'S EXTRA, OHIO BELLE, ORANGE GROVE, ET TOUTES LES LIQUEURS DU PAYS.
W. S. DeVan & Co.
Successeurs de [illegible] & Co., à Cincinnati, Ohio.
NOUS sommes prêts à recevoir des ordres pour ces célèbres marques de whisky, [illegible]
DeVAN, TODD & CO.,
Nos 121 et 123 de la rue Poydras.

En débarquement du navire "Pervenche" de Marseille.
100 barriques VIN rouge, [illegible]
[illegible] MADÈRE
[illegible] HUILE [illegible]
[illegible] MUSCAT de Frontignan, [illegible]
Aussi par "BORDELAISE" de Bordeaux
[illegible] caisses ABSINTHE, E. Pernod,
[illegible] VIN rouge, différentes marques,
[illegible] PETITS POIS,
[illegible] CERISES à l'eau-de-vie, [illegible]
A vendre par V. MARINONI,
83 Vieille Levée.

HUILE. HUILE.
600 PANIERS de 12 bouteilles Huile Possel ;
A vendre par E. BORDELOIS & Co.,
25 rue Bienville.

EN DÉBARQUEMENT du navire CADICHONNE, de Bordeaux:
[illegible] VIN [illegible]
A vendre par E. BORDELOIS & Co.,
25 rue Bienville.

250 BARRIQUES Vin Rouge, [illegible]
[illegible]
A vendre par E. BORDELOIS & Co.,
25 rue Bienville.

EN débarquement des navires Auguste et Gustave, [illegible]
[illegible] AUG. COUTURIÉ,
No 23 de la rue Vieille Levée.

Avis.
EN DÉBARQUEMENT du navire LES DEUX FILS, de Bordeaux, [illegible]
E. DECHAMPS,
Rue St-Louis, No 23.

AVIS.
A VENDRE, à l'arrivée des navires suivants, de Bordeaux—LA BORDELAISE, TAUREAU et L'INVESTIGATOR—
[illegible]
E. DECHAMPS.

GRANDE FABRIQUE
DE
CANDI
DE
NORMAN & REISS,
121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.
UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.
RUE VIEILLE-LEVÉE.
[illegible]
FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, etc.
Sirops de Fruits
FRAISES,
FRAMBOISES,
MURE,
GROSEILLE,
LIMON,
ORANGE,
ANANAS,
ORGEAT,
GINGEMBRE,
NECTAR,
CRÈME,
BANANE,
VANILLE,
ROSE,
SALSEPAREILLE,
NATUREL,
MEAD,
VINAIGRE.
NORMAN & REISS,
Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

HEBERT & Cie.,
58 ... RUE DE CHARTRES ... 58
(Coin Bienville.)
LIBRAIRIE FRANÇAISE.
Papeterie, Articles de Bureaux,
UN IMMENSE ASSORTIMENT DE
Papiers peints en tous genres,
A PRIX RÉDUITS.
Abonnements à toutes les publications françaises de Sciences, Modes, Littérature, etc., etc.
REÇU par le dernier arrivage de Paris un assortiment de romans des meilleurs auteurs, [illegible]
HEBERT & Co.

GLOVER & ODENDAHL,
A l'angle des rues Tchoupitoulas et Perdido
ONT le plus grand et le meilleur assortiment de FARINE de famille et de boulangers. [illegible]
A. D. Brunschol, L. X. L., Weisheide Rose, T. Harrison's, Lone Star, S. Gardner, O. Fallon extra, Beach Schmidt's extra, Switzer's best, Larriner, Flower of the Cage, Frossberg, Papeline, Wittenberg, Magnolia, Breakfast Table.

CHAUX A SUCRE.
Un article de première qualité, que nous fabriquons nous-mêmes.
SOUFRE, TÉRÉBENTHINE, GOUDRON, POIX, RÉSINE, HUILES, GRAISSE D'ESSIEUX, ETOUPE, BRIQUES A FEU, TUILES A FOURNEAUX, CHAUX de Cité, Alabama, Rockland et Cuba. SOUDE, SOUDE CAUSTIQUE, CIMENT, PLÂTRE, &c.
BRIDGE & SON,
Au No 126 de la rue Gravier.

Avances libérales
SUR les consignations à nos amis de Londres, Liverpool, Hâvre, Barcelone, [illegible] New-York.
M. A. DE LIZARDI,
No 26 de la rue Carondelet.

CHAUDIERES A SUCRE
De Manufacture Anglaise,
A vendre par
M. A. DE LIZARDI,
No 26 rue Carondelet.

FREDERICKSON & HARTE,
Pharmaciens et Chimistes,
139 .... CANAL 139
(Maison Touro.)
Reçoivent en ce moment de nouveaux produits à leur stock de
Drogues et Médicaments
[illegible]
Le Département de la Parfumerie
[illegible]
Savonnettes,
Extraits,
Poudres, etc.,
provenant des fabriques de Lubin, de Guerlain, de Violet, de Low, de Bailey, d'Atkinson, de Wright, de Rogée, de Coudray, de Pinaud, de Gosnell, etc.
Aussi, en magasin, une grande variété de :
Articles de Fantaisie,
BROSSES A CHEVEUX, BROSSES A DENTS ET BROSSES A ONGLES.
PEIGNES EN ÉCAILLE, BUFFLE ET CAOUTCHOUC.
POUDRIERES DE TOUT GENRE,
DENTIFRICES, SACHETS, Etc., Etc., Etc.
Eponges
Fines de toilette, pour bains.
Eponges pour voitures, etc.
Instruments de Chirurgie.
Comme agents de G. Tiemann, nous offrons leurs instruments aux prix de New-York.
Médicaments Brévetés
FRANÇAIS, ANGLAIS et AMÉRICAINS au grand complet.
Eaux Minérales
EUROPÉENNES ET AMÉRICAINES.
BITTERWATER, VICHY, PULLNA, SELTERS, CONGRESS, BLADON, HATHORN, BLUE LICK, HIGH ROCK, SOUR LAKE, WHITE SULPHUR, MAGNETIC, GETTYSBURG, EMPIRE, Etc. Etc. Etc.
En outre des eaux importées, nous fournissons les eaux ARTIFICIELLES, au moyen de notre [illegible]
Fontaine Arctique,
[illegible]
FREDERICKSON & HARTE,
139 rue du Canal.
Maison Touro.

CAZAUX & VERGNOLE,
IMPORTATEURS
VINS, LIQUEURS, &c.,
—ET—
FABRICANTS DE SIROPS,
[illegible] Vieille-Levée.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 22 SEPTEMBRE.—CLASSE No 267.
[illegible]
Nous témoignons, [illegible] sous notre surveillance [illegible] par la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, [illegible]
HOWARD, SIMMONS & Co.,
Concessionnaires.
[illegible]

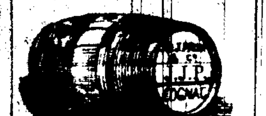

Vieille Eau-de-vie J. J. P.
LE soussigné, seul Agent de la Maison J. & J. Pineau & Co., [illegible] cette excellente Eau-de-vie, [illegible]
A. C. TREMOULET,
83 Vieille Levée.

McCloskey, Bigley & Co.,
MARCHANDS DE CHARBON,
COAL (Charbon Pittsburg, Anthracite, Poyteau et Cannel anglais.)
Au No 126 de la rue Gravier, Nlle-Orléans, La.

P. & R. De VERGES,
Marchands en gros et en détail, de COAL Charbon PITTSBURG, ANTHRACITE.
Bureau, No. 170 de la rue Gravier.
Dépôts, No 39 de la rue Dauphine et au pied de la rue Hôpital, sur la Levée.
Nouvelle-Orléans, La.

DE WITT & MAUREL,
Marchands de Charbon et de Bois.
CHARBON PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL.
[illegible]

A Vendre.
GROCERIES La Grocerie [illegible] coin des rues Chartres et Ursulines. [illegible]

Grocerie à Vendre.
GROCERIES A vendre une GROCERIE [illegible]
F. J. CARPENTIER.

A vendre,
Pour cause d'absence.
LE POSTE D'HUITRES et la BUVETTE, ainsi que le MAGASIN DE FRUITS, rue [illegible]

Demande de Maison.
On désire louer une petite maison de 3 à 4 chambres avec cuisine, à proximité des lignes de chars [illegible]
GEO. NOBLE.

A Louer.
La jolie résidence rue Calhoun, entre Dauphine et Bourbon, comprenant quatre grands appartements [illegible]
L. BERCIER,
Encoignure Dauphine et Columbus.

A Louer.
LE MAGASIN à trois étages situé rue du Canal, No 59, près du Post Office.
S'adresser rue de Chartres, No 76.

A Louer.
Un joli cottage à étage, ayant de vastes dépendances, [illegible]
A. C. TREMOULET,
No 83 Vieille Levée.

A Louer.
Une MAISON, coin Royale et Bienville. S'adresser à M. Momus, [illegible] rue Royale.

A Louer.
Le haut de cette magnifique maison à deux étages, située rue Royale, entre Toulouse et St-Louis [illegible]
A. DUCROS,
116 rue de la Commune.

A Louer.
Une grande MAISON [illegible]

A VENDRE, A BAS PRIX.—Les deux maisons en briques, [illegible]
A. M. MADDOCK, [illegible]

A Louer à Bail.
LA vaste maison basse à résidence, avec ses dépendances, No 173, rue Bourgogne, entre Ursulines et Hôpital, [illegible]
WM. ARMSTRONG.

A Louer.
Les DEUX JOLIS COTTAGES, Nos [illegible] situés à l'angle des rues Esplanade et Bourgogne, [illegible]

A Louer.
LE BUREAU No. 7, rue Bienville, entre Royale et Bourbon. S'adresser à E. Ducros, au bureau No. 26, rue de la Douane.

A Vendre ou à Louer.
LA grande et confortable MAISON BASSE, située à l'angle des rues [illegible]
L. F. GENÈRES,
No 101 rue de la Douane.

Marché Hoyle,
A LOUER.
LE plus vaste MARCHÉ particulier de la ville, [illegible]
J. W. HOYLE,
[illegible]

A louer ou à vendre,
EN BLOC OU PAR MORCEAUX.
La superbe HABITATION, [illegible]
E. C. VILLERE,
[illegible]

A Vendre.
Une habitation, dans la Paroisse St-Jacques, [illegible]

BELLE OCCASION.
On offre à vendre, livrable au 1er novembre prochain, UNE BELLE PROPRIÉTÉ située au village du CHEMIN [illegible]
[illegible] à M. Adolphe [illegible]

BEN O'CONNELL,
COURTIER DE SUCRE ET MÉLASSE.
No 35 rue Magasin, coin Bienville,
NOUVELLE-ORLÉANS
Offre ses services pour achat ou vente de Sucre et Mélasse sur la Levée et aux habitations.
Références—MM. Chaffraix & Agar, [illegible]